

INFO

AUX SALARIÉ·ES DES ÉTABLISSEMENTS AGRICILES

Démêler le vrai du faux

Cfdt:

**La convention collective est sauvegardée
jusqu'en août 2022**

Notre détermination a payé. Il n'est plus nécessaire de poursuivre le recours juridique engagé pour prolonger le délai de survie de la convention collective. En effet, un accord a été trouvé entre les partenaires sociaux. Signé par la Fep-CFDT début février, il permet de maintenir la convention collective actuelle et donc les droits des salarié·es jusqu'en août 2022. Cela donne du temps aux organisations syndicales pour négocier un nouveau texte en espérant que le dialogue social, aujourd'hui apaisé, permettra d'aboutir à un accord respectueux des droits des salarié·es. Une convention collective, c'est précieux !

Cfdt:

Rien n'est acquis...

Si le délai de survie vient d'être prolongé, il n'en demeure pas moins que la dénonciation de la convention, engagée par les employeur·euses en novembre 2019, reste d'actualité. On a gagné du temps mais la problématique n'a pas changé... Si aucun accord n'était trouvé d'ici août 2022, la convention collective disparaîtrait et c'est alors le code du travail qui s'appliquerait avec, pour conséquence, la perte d'un certain nombre d'avantages pour tou·tes les salarié·es, actuel·les ou futur·es embauché·es (délai de carence, congés payés, disparition du dialogue social de branche...). L'appui des salarié·es reste indispensable tout au long de cette période de négociation.

FAKE NEWS

Une rumeur circule selon laquelle la Fep-CFDT était absente à la commission paritaire de novembre. C'est bien évidemment faux ! Les trois organisations syndicales étaient bien là, chacune représentée par trois personnes. Il n'est pas dans les habitudes de la CFDT de pratiquer la politique de la chaise vide.

DÉNONCIATION DÉLOYALE...

Le deuxième recours juridique engagé par les trois organisations syndicales n'est pas abandonné. Il vise à faire annuler la dénonciation de la convention collective par les employeur·euses. Cette dénonciation pourrait être jugée "déloyale". Le jugement devrait être rendu d'ici environ un an.

INFO

Démêler le vrai du faux

Abonnez-vous sur fep.cfdt.fr

SALARIÉ·ES

CNEAP / GOFPA

UNE CONVENTION COLLECTIVE,
C'EST PRÉCIEUX !

PÉTITION

PLUS DE 1 500 SIGNATURES ACTUELLEMENT

Faites-vous entendre et signez la pétition "Une convention collective, c'est précieux !" (pétition en ligne sur fep.cfdt.fr).